

École de science infirmière

TROUSSE D'INFORMATIONS

2024-2025

Réalisé par : Hakima Haddad



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé
et des services communautaires



TABLE DES MATIERES

01

Mot de bienvenue

02

Mission, vision et valeurs de l'ÉRSI

03

Liste du personnel administratif

04

Service aux étudiants

05

A- Renseignements généraux

06

B. Cours cliniques

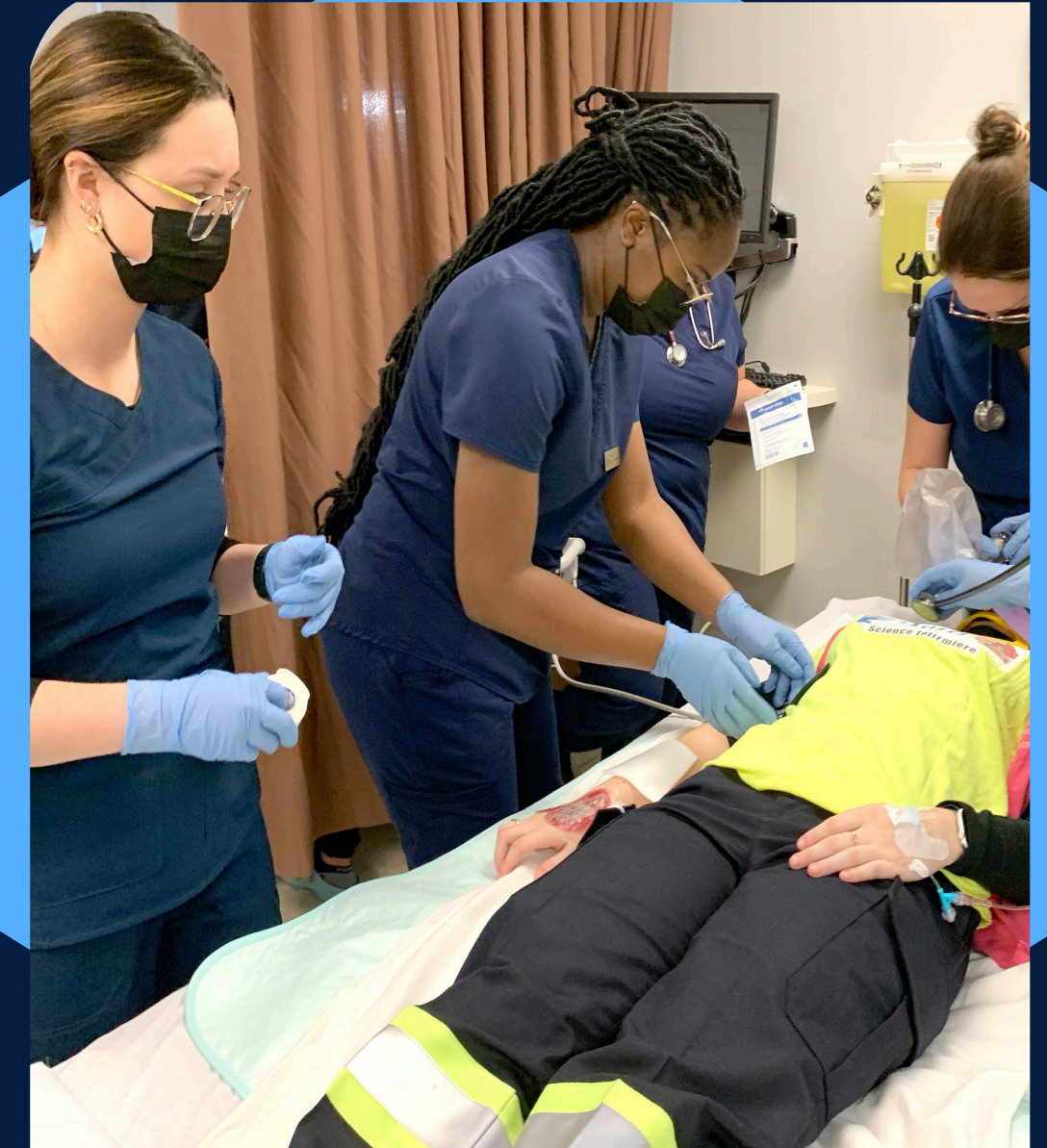
07

Annexe

Annexe A

Annexe B

Annexe C



Mot de bienvenue

Le 17 juin 2024

Chères personnes étudiantes,

Bienvenue aux nouvelles admissions à l'École de science infirmière, du Campus de Moncton !

Nous espérons que vous avez passé un très bel été et que vous amorcez ou continuez votre programme d'études avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme. Afin d'éviter un retard dans le cheminement de vos études, nous vous demandons de prendre connaissance et de respecter les consignes retrouvées dans cette trousse.

Pour toute information supplémentaire ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'équipe du personnel administratif.

En tant que directrice de l'École, je vous souhaite une excellente entrée et du succès dans vos études.

Au plaisir de vous rencontrer lors de vos études.

Suzanne Harrison
Directrice École de science infirmière
Campus de Moncton



Mission

Former des infirmières et des infirmiers compétents se par leur leadership, leur résiliences et leur contribution à l'évolution de la profession, du système de santé et de la société.

REGARD ^tVERS L'AVENIR...

Vision

Excellence en formation infirmière en français afin de développer des chefs de file dans l'exercice de la profession.

Valeurs

Respect
Honnêteté
Engagement
Collaboration
Responsabilisation
Compassion
Innovation



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L'ÉSI, CAMPUS DE MONCTON



**Suzanne
Harrison**

Directrice de l'école réseau de science
infirmière
Numéro de téléphone : (506) 858-4342
Courriel :
suzanne.harrison@umoncton.ca
Bureau : 105 JB



**Marjolaine
Dionne**

Gestionnaire des dossiers
étudiants et professeure
Numéro de téléphone :
(506) 858-2172
Courriel :
marjolaine.dionne.merlin@umoncton.ca
Bureau : 113 JB



**Nathalie
Desroches**

Coordonnatrice de stage
Numéro de téléphone :
(506) 858-4267
Courriel :
nathalie.desroches@umoncton.ca
Bureau : 110 JB



**Chantal
Arsenault**

Adjointe Administrative
Numéro de téléphone :
(506) 858-3706
Courriel :
chantal.arsenault@umoncton.ca
Bureau : 104 JB



**Lyne
Richard**

Secrétaire
Numéro de téléphone :
(506) 858-4255
Courriel :
lyne.richard@umoncton.ca
Bureau : 108 JB

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Comptoir de services

Téléphone : 506-858-3737
Courriel : infocentre@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-infocentre/
Ouverture des heures : lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

SERVICES D'AIDE ET D'APPUI À LA RÉUSSITE

Services de santé et psychologie

Téléphone : 506-858-4007
Courriel : santepsychologie@umoncton.ca
Site web : <https://www.umoncton.ca/umcm-santepsychologie>

Service aux étudiantes et étudiants internationaux et à la mobilité étudiante

Téléphone : (506) 858-4037
Courriel : international@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-etudiants/international

Service d'accès et de soutien à l'apprentissage et CASA

Téléphone : (506) 858-3794
Courriel : service.acces.umcm@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-appuisoutien/sasa

Programme de mentorat

Téléphone : (506) 858-3794
Courriel : reussite@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-reussite/mentorat

Centre d'aide en français

Téléphone : (506) 858-4319
Courriel : constel@UMoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-caf/

Méthodes d'étude : Coach à l'apprentissage

Téléphone : 506-858-3708
Courriel : coach@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-reussite/methodesdetude

Programme REBONDIR

Courriel : rebondir@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-appuisoutien/rebondir

Service d'orientation et de recherche de travail

Téléphone : (506) 858-3707
Courriel : orientation@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-orientationtravail/

AUTRES SERVICES UTILES

Bibliothèque Champlain

Téléphone : (506) 858-4012
Courriel : bichamp@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-bibliotheque-champlain/

Service à la vie étudiante et socioculturelle

Téléphone : (506) 858-4554
Courriel : loisirs@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-sls

Service d'intervention en matière de harcèlement

Téléphone : (506) 858-4007
Courriel : consentement@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-santepsychologie/node/30

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton (FÉCUM)

Téléphone : (506) 858-4484
Courriel : info@fecum.ca
Site web : www.fecum.ca

Direction générale des technologies (DGT)

Téléphone : (506) 858-2100
Courriel : dgt@umoncton.ca
Site web : www.umoncton.ca/umcm-dgt

CEPS

Téléphone : (506) 858-4545
Site web : ceps@umoncton.ca

Conseil étudiant 2024-25

Présidence : Érica L'Italien
Vice-présidence Externe : Rija Rabearivelo
Vice-présidence Académique : Camylle LeBlanc
Vice-présidence Social : Samuel Levesque
Secrétaire : à déterminer
Trésorière : à déterminer
Représentante des étudiants en 2e année : Samira Ouattara
Représentante des étudiants en 3e année : à déterminer
Représentante des étudiants en 4e année : à déterminer
Délégué officiel de l'AÉIC : Christian McGraw-Robicheau
Représentante des personnes d'origine internationale : Ibthial Naam

Personnes étudiantes mentores en science infirmière

Pour l'accompagnement des étudiants en 1ère année
Christian McGraw-Robicheau, Science infirmière, 4e année
Courriel : ecm6085@umoncton.ca
Rija Rabearivelo, Science infirmière, 4e année
Courriel : err7611@umoncton.ca
Melanie Watson, Science infirmière, 2e année
Courriel : emw5249@umoncton.ca

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADRESSE COURRIEL ET NI

Vous avez reçu lors de votre admission un nom d'utilisateur ex : eab1234 et un NI (Numéro d'Identification ex : A00012345). Votre nom d'utilisateur sera aussi utilisé pour créer votre adresse courriel étudiant (ex : eab1234@umoncton.ca). Cette adresse courriel universitaire devra être celle que vous utiliserez tout au long de votre programme. Il sera important de vérifier vos courriels régulièrement et d'y répondre.

PROFIL ÉTUDIANT

Vous avez reçu un profil indiquant tous les cours requis pendant vos quatre années de formation (voir Annexe A). Celui-ci vous permettra de suivre votre cheminement universitaire. De plus, vous pouvez accéder le profil au lien suivant : <https://www.umoncton.ca/umcm-fsssc-scienceinfirmiere/node/1>

Le règlement 10.1.1 du Répertoire stipule que « l'étudiante ou l'étudiant suit normalement le profil de son programme ». Cela signifie qu'il faut normalement respecter le nombre de crédits prévus et la séquence des cours pour chacune des sessions (par exemple, compléter les cours de première année avant de débiter ceux de la deuxième année du programme et ainsi de suite).

Il est de **VOTRE RESPONSABILITÉ** de vous assurer que vous êtes inscrits aux bons cours pour chaque session. Si vous avez des questions en lien avec votre cheminement, n'hésitez pas à consulter la gestionnaire des dossiers étudiants de 1er cycle, Marjolaine Dionne ou l'adjointe administrative Chantal Arsenault.

COURS OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS

Un test de classement en français est obligatoire pour tous les étudiants qui fréquentent l'Université de Moncton. À la suite du test de classement, vous recevrez votre classement en français par l'entremise d'un courriel du département de français. Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le site web :<https://www.umoncton.ca/umcm-fass-langues/testdeclassement>.

Selon [le règlement 6.1.3](#) du Répertoire, la personne étudiante doit avoir obtenue tous les crédits de français exigés pour combler leurs besoins de formation linguistique avant de pouvoir s’inscrire à tout cours de niveau 3000 et 4000. Cela signifie qu’il faut avoir réussi tous les cours FRAN exigés avant de débiter la troisième année de votre programme d’études. Si vous devez suivre plus de six (6) crédits en français, vous pouvez éviter une surcharge de cours en faisant les cours FRAN à la session printemps-été à la fin de la première année du programme. Le baccalauréat en science infirmière exige obligatoirement le FRAN 1500 et FRAN 1600. Les cours FRAN 1101, FRAN 1102 et FRAN 1003 peuvent être crédités comme cours au choix au programme.

COURS AU CHOIX ET COURS OFG

Selon le règlement 1.6.3 du Répertoire de l’Université de Moncton, les cours au choix doivent être de contenu différent ou de niveau supérieur au contenu d’un cours déjà réussi. À cet effet, "l’Université se réserve le droit de ne pas accepter un cours au choix dont le contenu est semblable ou de niveau inférieur au contenu d’un cours déjà réussi".

Il est important de tenir compte de cette exigence lorsque vous choisissez vos cours au choix. Vous pouvez consulter la responsable des dossiers étudiants pour vous assurer que les cours aux choix que vous avez choisis sont acceptés par l’École de science infirmière.

COURS OBLIGATOIRES D’ANGLAIS

Un test de classement en anglais est obligatoire pour tous les étudiants au baccalauréat en science infirmière. À la suite du test de classement, vous recevrez votre classement en anglais par l’entremise d’un courriel du département d’anglais. Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le site web : <https://www.umoncton.ca/umcm-fass-anglais/node/4>. Le baccalauréat en science infirmière exige trois (3) crédits en anglais (exigence minimale cours ANGL 1022). Si votre classement en anglais est au-delà du cours ANGL 1022 (ANGL 1031, ANGL 1032, ANGL 1041 ou ANGL 1042), vous pouvez remplacer votre cours d’anglais avec un cours au choix de (3) crédits.

L’École de science infirmière tente, dans la mesure du possible, de choisir des manuels de classe et des recueils de textes en français lors des premières années du programme. Mais il est fort probable que vous ayez à vous procurer des manuels de classe en anglais. Voir politique linguistique no. 9 <http://socrate.umoncton.ca>. Si vous n’êtes pas à l’aise dans cette langue, nous vous recommandons de vous inscrire à des cours d’anglais, ces cours pourront être utilisés comme cours au choix au programme.

COURS BIOL 2133 / BIOL 2233

Selon le règlement de l’École de science infirmière, vous devez réussir les cours de BIOL 1133 Anat. Physiol. Humaine I et BIOL 1233 Anat. Physiol. humaine II pour être promue à la deuxième année du programme du Baccalauréat en science infirmière.

De plus, vous devez réussir les cours BIOL 2133 Physiologie humaine I et BIOL2233 Physiologie humaine II pour être promue à la troisième année du programme du Baccalauréat en science infirmière. [Si vous n’avez pas réussi ces deux cours, vous ne serez pas autorisée à vous inscrire aux cours de la troisième année du programme.](#)

CONDITION DE MAINTIEN

Dès la fin de la deuxième année d'études et jusqu'à la fin de son programme, la personne étudiante doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,30.

https://www.umoncton.ca/repertoire/programmes?programme_select=141

À chaque fin de session, votre moyenne cumulative est calculée par le Registrariat et, si votre moyenne ne respecte pas les exigences minimales, votre dossier est étudié par l'École. Par conséquent, votre maintien au programme dépend de votre moyenne cumulative. Vous pouvez consulter la gestionnaire des dossiers étudiants de 1er cycle pour plus de précisions.

La personne étudiante qui obtient la note "E" dans un cours SINF de niveau 2000, 3000 ou 4000 **ne sera pas permis d'entreprendre des cours SINF de ce même niveau avant la fin de l'année académique à moins d'une permission spéciale à la suite de l'évaluation du dossier.**

RÉPERTOIRE UNIVERSITAIRE

La connaissance des règlements universitaires, des programmes et des procédures ainsi que l'obligation de s'y conformer sont une responsabilité individuelle.

<https://www.umoncton.ca/repertoire/>

PERMIS DE TRAVAIL (étudiants internationaux)

Le programme d'études comporte des heures de stage de travail obligatoires. Avant d'être admissible à participer à ces activités obligatoires en milieu de travail, un permis de travail « stage coop » valide est requis.

Important : Ce permis de travail « stage coop » peut être utilisé uniquement pour les périodes de stage de travail qui sont obligatoires dans le cadre de votre programme à l'Université de Moncton.

Vous pouvez demander le permis de travail « stage coop » simultanément avec votre demande de permis d'études. Lors de votre demande de permis d'études :

- Indiquer que le travail est une composante essentielle de vos études.
- Utiliser la pièce jointe comme « Preuve d'exigence de travail à l'étude ».

Pour plus d'information concernant le permis de travail « stage coop » et la procédure pour faire la demande veuillez consulter le lien suivant sur le site web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html>

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION D'UN MILIEU SANS PARFUM

L'Université de Moncton demande à ses membres du personnel, ses professeurs et ses étudiants de respecter son environnement « sans parfum ». Plusieurs personnes sont très incommodées, voir malades (éternuement, allergies, crise d'asthme, migraines, etc.), lorsqu'elles sont exposées aux produits chimiques et aux odeurs de parfum. Nous vous demandons donc de bien vouloir les respecter en évitant de vous appliquer des produits parfumés, que ce soit parfums, huiles, crèmes, vaporisateurs, etc. avant de vous rendre dans nos établissements.

B. Cours cliniques

PRÉREQUIS

Dans le cadre du programme de science infirmière, la personne étudiante sera amenée à suivre plusieurs cours cliniques. Certains milieux exigent que les personnes étudiantes complètent des modules d'orientations ou autres formations avant le début du cours cliniques. La personne étudiante n'ayant pas complété les modules obligatoires se verra refuser l'accès aux milieux cliniques. La personne responsable de la coordination clinique communiquera avec la personne étudiante, le cas échéant.

EXIGENCES IMMUNITAIRES

Plusieurs établissements de soin exigent des preuves d'immunisations contre certaines maladies contagieuses avant le début de l'expérience clinique. La personne étudiante n'ayant pas démontré les preuves d'immunisations et/ou obtenus les immunisations requises se verra refuser l'accès aux milieux cliniques. La personne étudiante devra donc s'inscrire au cours clinique l'année suivante, lorsque ce cours est offert. Les frais reliés à la vaccination doivent être assumés par la personne étudiante.

Il est important de débiter les suivis pour compléter la fiche immunitaire (voir Annexe B). En premier lieu, communiquez avec le bureau de la santé publique de votre région, le bureau de médecin et/ou infirmière praticienne afin d'obtenir une copie de votre profil immunitaire. Si vous avez votre carnet d'immunisation à l'enfance ou autres preuves d'immunisations, veuillez rassembler tous ces documents puisqu'ils seront importants pour compléter la fiche immunitaire de l'École de science infirmière.

Une fois que vous avez obtenues vos preuves ou si vous n'avez aucune preuve et que vous êtes inscrites au Campus de Moncton, il est fortement recommandé de prendre un rendez-vous avec une clinique de voyage privée dans la région. À noter qu'à partir de septembre, des services seront offerts au Campus de Moncton en personne. La coordonnatrice clinique pourra vous donner des informations dès la rentrée universitaire.

Nous vous demandons de bien respecter les consignes des professionnels de la santé afin de respecter les intervalles de temps entre les doses de vaccins. Au fur et à mesure que le formulaire (Annexe B) est rempli par le professionnel de la santé, il est important d'acheminer une copie à la coordinatrice clinique. La fiche immunitaire de la personne étudiante est ajoutée à son dossier. L'ERSI se réserve le droit de partager les informations concernant les preuves immunitaires des personnes étudiantes aux établissements de santé où la personne étudiante effectuera son cours clinique.

La fiche immunitaire doit être remise à la personne responsable de la coordination clinique, Nathalie Desroches, au campus de Moncton, au plus tard, le 2 décembre 2024. Pour toute question, veuillez communiquer avec Nathalie Desroches dans les meilleurs délais afin d'éviter les retards dans le processus, qui pourrait entraver le cheminement du programme.

EXIGENCES SOINS IMMÉDIATS EN RÉANIMATION (SIR)

Le cours de [SIR, niveau C](#), doit être complété par **le 2 décembre 2024**, et ce avant le premier cours clinique. Ce cours est offert par diverses organisations dans la communauté. (Ex: la Société Canadienne de la Croix-Rouge, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC ainsi que l'Ambulance St-Jean). Au début de la session automne, des formations de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC seront planifiées et offertes à l'ÉSI, possiblement lors des fins de semaine. Toutefois, la personne étudiante peut choisir de compléter la formation avec l'organisme de son choix et présenter la preuve de la certification avant la date limite. Les frais associés à ce cours sont à la responsabilité de la personne étudiante. Le certificat doit être remis à la responsable de la coordination clinique, Nathalie Desroches, campus de Moncton ou à Lyne Richard, secrétaire de l'école de science infirmière, avant l'échéancier. À partir de la 2e année au programme, la personne étudiante doit compléter annuellement la recertification Dispensateur SIR, niveau C. La personne étudiante pourra remettre le certificat à Lyne Richard, secrétaire de l'école science infirmière. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la politique 'Prérequis: Certification Soins Immédiats en Réanimation (SIR)'.

EXIGENCE DE LA VÉRIFICATION DOSSIER JUDICIAIRE

L'ÉRSI et les milieux cliniques exigent une preuve d'absence du dossier judiciaire, avant le début des cours cliniques. Ce document original, comprenant la vérification des antécédents auprès des personnes vulnérable doit être déposé au bureau de la personne responsable de la coordination des cours cliniques, Nathalie Desroches ou à Lyne Richard, secrétaire de l'école de science infirmière. La date limite pour déposer cette preuve est **le 2 décembre 2024**. À noter que la demande ne peut être effectuée qu'après avoir atteint l'âge de 18 ans. Dans ce cas, veuillez consulter la personne responsable de la coordination clinique, Nathalie Desroches ou si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la politique 'Prérequis: Attestation du dossier judiciaire et la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables'.

MATÉRIEL REQUIS POUR LES COURS CLINIQUES

- Uniforme : L'uniforme de couleur bleu marin a été choisi par l'ERSI afin que les personnes étudiantes puissent être facilement identifiées par le personnel et les personnes soignées.
- Chaussures : Le port d'espadrilles blancs, blancs, gris ou noir avec un minimum de détails en couleur, propres et silencieux sont exigés en laboratoire et en clinique.
- Nominette : Une nominette sera commandée par l'ESI indiquant le prénom de la personne étudiante et le logo de l'Université de Moncton. Celle-ci sera exigée en milieu clinique. Les coûts de la nominette devront être défrayés par la personne étudiante.
- Stéthoscope : Si vous voulez vous procurer un stéthoscope, on suggère un Littman dont le coût varie entre 80-130\$ et le brassard Welch Allyn ou AMG physio logic grandeur adulte. Ces articles sont disponibles dans les pharmacies locales ou sur le site Amazon.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES DES COURS CINIQUES

Dès la première année, la personne étudiante débutera des cours cliniques dont l'horaire peut varier (par exemple, des relais de jour, soir ou fin de semaine). Lors de la 2e et 3e années au programme, des cours cliniques auront lieu à la session printemps-été. Les frais de déplacements vers les milieux cliniques devront être assumés par la personne étudiante.

Les frais de scolarité pour les cours cliniques de la session printemps-été de la 2e année et 3e année au programme varient dépendant du statut de la personne étudiante. Si la personne étudiante a un statut à temps complet (9 crédits ou plus) pendant la session d'hiver précédente, les frais des cours cliniques de la session printemps-été y sont inclus, donc aucun frais pour la personne étudiante. Si la personne étudiante a un statut à temps partiel (9 crédits ou moins) pendant la session d'hiver précédente, elle doit assumer les frais du ou des cours cliniques pendant la session printemps-été (ex : SINF 2734 = 4 crédits à facturer).

Annexe

Formulaire sur le profil de la
personne étudiante

Annexe A

Annexe B

Formulaire d'état immunitaire

Formulaire de consentement à
la divulgation de renseignements
sur les casiers judiciaires

Annexe C

Annexe C

Formulaire de consentement à la divulgation de renseignements sur les casiers judiciaires

Moncton, juin 2024

Chère étudiante, cher étudiant,

Compte tenu que les étudiantes et étudiants inscrits au programme de baccalauréat en science infirmière suivent des cours cliniques qui les amènent à intervenir dans divers milieux qui requièrent la vérification du dossier judiciaire, l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) de l'Université de Moncton est dans l'obligation de respecter cette requête (Répertoire du premier cycle de l'Université de Moncton).

À cet égard, au début de votre première année d'études, vous devez vous présenter au bureau du corps policier de votre localité et remplir le Formulaire de consentement à la divulgation de renseignements sur les casiers judiciaires incluant les secteurs vulnérables. Par la suite, le corps policier vous remettra l'attestation stipulant votre situation judiciaire que vous devez ensuite acheminer à la coordonnatrice des cours cliniques de l'Université de Moncton, campus de Moncton, qui le placera dans votre dossier. Vous êtes responsable de défrayer les coûts le cas échéant. Par la suite, au début de chaque année universitaire subséquente, la coordonnatrice des cours cliniques vous demandera de signer une « Déclaration » stipulant que votre situation judiciaire présente toujours un RÉSULTAT NÉGATIF depuis la vérification initiale de votre situation judiciaire.

Les agences ou les institutions impliquées dans la formation des étudiantes et des étudiants doivent être informées de la situation judiciaire.

Nathalie Desroches
Coordonnatrice clinique
Campus de Moncton
Université de Moncton



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON



Connectez-vous avec nous.



(506) 858-4255



scinf@umoncton.ca



www.umoncton.ca › [umcm-fsssc-scienceinfirmiere](#)

